

Conseil Communal du 23.07.2024

AVIS AU PUBLIC

Adaptation du règlement communal de circulation – Avenant 2024/08

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 23 juillet 2024, le conseil communal de Schieren a adapté son règlement communal de circulation – Avenant 2024/08 (approbation MAI en date du 27 septembre 2024 – n°réf : 322/24/CR – 84axd4ea3).

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

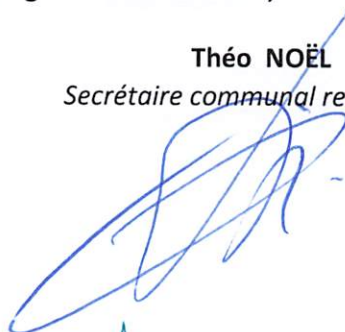
Schieren, le 4 octobre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES
Bourgmestre

Handwritten signature of Jean-Paul Zeimes in blue ink.

Théo NOËL
Secrétaire communal remplaçant

Handwritten signature of Théo Noël in blue ink.